



AN - NASR

vendredi

n°115 du 10 Fév. 2006

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Le 08 mars, journée internationale de la femme, est devenu désormais un moment privilégié pour cette dernière de poser ses problèmes et de revendiquer des droits pour l'amélioration de ses conditions de vie. Tout comme le 17 octobre 2005, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, lors de laquelle les femmes avaient manifesté leur adhésion à la charte mondiale des femmes pour l'humanité et à ses valeurs (égalité, liberté, justice, paix et solidarité), le 08 mars est une autre occasion qui leur est offerte de se pencher sur leur condi-

tion de femme.

Ainsi, on observe qu'elles expriment de nombreuses revendications qui, malheureusement ne prennent pas suffisamment en compte une des dimensions essentielles de la condition féminine : le respect même de la femme. En effet, elle constitue de nos jours,

Journée internationale de la femme

Le combat de la musulmane contre la dépravation des mœurs.

dans de nombreux pays, un produit publicitaire et un simple objet

de plaisir, évoluant dans un monde sauvage qui s'éloigne davantage chaque jour de la morale et de l'éthique. C'est un monde où le bien est devenu un vice et le mal une valeur. C'est simplement un monde dépravé et pervers.

Les musulmans, dans ce contexte, sont confrontés à de multiples défis dont celui du combat contre l'injustice, l'ignorance, les maladies, la corruption, la dictature, le viol des droits de l'homme,.... Comment donc changer cette situation chaotique ? Plus spécifiquement, en cette veille de la commémoration du 08 mars, quel peut être le rôle la sœur aëmbiste dans le rétablissement d'une société respectueuse des valeurs morales ? Ou plus généralement, quelle femme musulmane pour quelle société moderne ?

En rappel, l'Islam évoque la question de la femme en prenant en compte toutes les étapes de son existence et les dimensions de sa nature : fille, épouse, mère ou tout simplement membre de la société. D'ailleurs, l'Islam s'est toujours penché sur les conditions féminines. Et certains des droits revendiqués par les féministes sont déjà reconnus par l'Islam: droit à l'instruction, à la liberté d'expression, au

choix du futur conjoint, etc. Mais c'est dans le souci de tenir compte du principe de complémentarité entre l'homme et la femme, que l'Islam a procédé à une répartition des rôles en fonction des dispositions naturelles de chacun.

Mais, il faut reconnaître que l'image de la femme gagnerait à être réhabilitée dans certaines sociétés dites musulmanes, tellement les comportements sont loin de la réalité des enseignements du coran et de la sunna et les abus de plus en plus croissants. Pour ce faire il faut combattre les idées préconçues, les clichés et les stéréotypes (le plus souvent liés à des considérations culturelles, traditionnelles, coutumières... attribuées à tort à l'Islam) sur la femme, dans l'esprit de chaque musulman. C'est à cette condition que cette dernière pourra jouir de ses droits et remplir entièrement ses devoirs. Il faut rappeler aux musulmans ses propos du saint prophète Muhammad (PSL) : **« Les femmes ne sont que**

les sœurs des hommes ».

Ainsi, l'Islam n'interdit pas à la femme d'avoir des droits, de s'épanouir... Seulement, il ne laisse pas la place au libertinage, au dévergondage à la nudité... Autrement dit, l'Islam préserve et protège la dignité de la femme. Son essence étant la morale et la bonté, ses moyens seront l'éducation selon un modèle parfait. Selon le bimestriel sénégalais « **L'Étudiant Musulman** » n°55 de mars-avril 2005 p.5, l'Islam a créé toutes les conditions d'émancipation intellectuelle et sociale de la femme musulmane et « **la vraie liberté de la femme c'est celle-là qui ne vire pas au libertinage et protège son honneur** »

Comme les bonnes mœurs sont un aspect essentiel du message islamique, la sœur musulmane est appelée à pratiquer sa religion et à développer ses facultés intellectuelles pour trouver la solution aux maux qui minent la société actuelle. Car l'Islam nous propose une multitude de

mesures pour faire face aux tentations de la société (notamment celles liées au sexe)

La première mesure à prendre pourrait être celle d'un habillement décent. Il faut s'habiller convenablement selon les prescriptions de l'Islam pour ne pas attirer le regard de tous. Car, les modes vestimentaires occidentales s'efforcent de mettre plus d'emphase sur les parties intimes de la femme. Alors que l'habillement islamique vise à cacher ses parties intimes.

Ensuite, on a le respect des principes islamiques en matière de mixité. Il faut donc par exemple combattre les danses entre hommes et femmes, décourager la consommation de l'alcool (mère de tous les vices) et les autres facettes du mode occidental qui offrent des occasions de se pervertir (notamment les relations sexuelles pré ou extra maritales). Le prophète (PSL) nous a conseillé de nous marier pour satisfaire nos désirs d'une façon légitime

et légale. Tout comme un vêtement vous procure une chaleur, une protection et une décence, ainsi un mari et une femme s'offrent mutuellement de l'intimité, du confort, et de la protection contre l'adultère et les autres vices. Le prophète Mo-hammad (PSL) dans cette perspective nous enseigne que le mariage est la moitié de la foi.

On a aussi la bonne compagnie et l'éducation morale et spirituelle. Il est nécessaire de planter la vertu dans le cœur de nos filles et de les orienter dans la vie. Ainsi, nous trouvons que la pratique de nos devoirs fondamentaux conformément à l'ordre d'Allah conduit en fin de compte aux bonnes œuvres. Dans la sourate 25 verset 45, Dieu dit : « **... en vérité la salât préserve de la turpitude et du blâme...** »

L'exemple des injonctions coraniques en matière de moralité s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes : « **dis aux croyants de baisser leurs**

regards et de garder leur chasteté... Et dit aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines... » S24 V 30-31.

En définitive, nous sommes aujourd'hui dans un contexte où le principe du respect de la personne humaine est piétiné. Et nul ne peut rester indifférent face à cette situation. C'est pourquoi, la sœur musulmane doit prendre ses responsabilités et rester imperturbable à l'instar des grandes figures islamiques comme Mariam, la mère de Jésus (par sa chasteté) et Rabi'a al Adawiyya (pour son retour à Dieu). Qu'Allah fasse donc que la vertu et la morale priment dans la vie de la sœur et que l'humanité se sente plus en sécurité.

SIDIBE